

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2018

Numéro de version 5

Révision: 10.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Berin 150 Lötwasser

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Wullschleger AG
Löttechnik-Edelmetalle
Asylstrasse 25/CH-8800 Thalwil/ Schweiz
Tel.+41 44 720 05 78/Fax. +41 44 720 03 27

E-Mail: wullschlegerag@bluewin.ch
Home: www.wullschlegerag.ch

WULLSCHLEGER AG
EDELMETALLE
8800 THALWIL
TEL. 044 720 05 78

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Indications complémentaires:

Aucune classification dans la catégorie 3 «Inflammable», car l'essai L.2 est négatif pour la combustion autosuffisante conformément au Règlement 286/2011 n° 2.6.4.5 de l'Annexe I.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorure de zinc
chlorure d'ammonium

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2018

Numéro de version 5

Révision: 10.04.2018

Nom du produit: Berin 150 Lötwasser

(suite de la page 1)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorure de zinc

chlorure d'ammonium

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

Composants dangereux:		
CAS: 7646-85-7 EINECS: 231-592-0 Reg.nr.: 01-2119472431-44	chlorure de zinc Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	<25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<10%
CAS: 12125-02-9 EINECS: 235-186-4 Reg.nr.: 01-2119487950-27	chlorure d'ammonium Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	<2,5%

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2018

Numéro de version 5

Révision: 10.04.2018

Nom du produit: Berin 150 Lötwasser

(suite de la page 2)

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 8 A

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2018

Numéro de version 5

Révision: 10.04.2018

Nom du produit: Berin 150 Lötwasser

(suite de la page 3)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
67-63-0 propane-2-ol	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSc;
12125-02-9 chlorure d'ammonium	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m ³
7646-85-7 chlorure de zinc	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1 a mg/m ³ (Rauch)

les procédures de suivi actuellement recommandées selon 453/2010 n ° 8.1.2 de l'UE:

67-63-0 propane-2-ol: MetroPol Fiche 077 Alcools en C3 à C8(F), MTA/MA-016/A89(ESP), BIA 8415(D)

12125-02-9 chlorure d'ammonium: OSHA ID188(E)

7646-85-7 chlorure de zinc: NIOSH 7300, 7301, 7303(E) "Zinc", OSHA, ID-121(E)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
67-63-0 propane-2-ol	
BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
	25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

rôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Retrait des fumées par des dispositifs d'aspiration appropriés.

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre AB-P2

Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,33$ mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6$

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2018

Numéro de version 5

Révision: 10.04.2018

Nom du produit: Berin 150 Lötwasser

(suite de la page 4)

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Genre alcool
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	4,7-4,8
Changement d'état	
Point d'ébullition:	82 °C
Point d'éclair	> 65 °C
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	425 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité à 20 °C:	1,14-1,15 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	9,7 %
Eau:	68,5 %
VOC (CE)	9,69 %
VOCV (CH)	9,69 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 6)
— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2018

Numéro de version 5

Révision: 10.04.2018

Nom du produit: Berin 150 Lötwasser

(suite de la page 5)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:	
7646-85-7 chlorure de zinc	
Oral	LD50 1.100-1.260 mg/kg (rat)
Effet primaire d'irritation:	
Corrosion cutanée/irritation cutanée <i>Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</i>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire <i>Provoque de graves lésions des yeux.</i>	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée <i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>	
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)	
Mutagénicité sur les cellules germinales <i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>	
Cancérogénicité <i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>	
Toxicité pour la reproduction <i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique <i>Peut irriter les voies respiratoires.</i>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée <i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>	
Danger par aspiration <i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

12.2 Persistance et dégradabilité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

12.3 Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

12.4 Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

Effets écotoxiques:

Remarque: *Toxique chez les poissons.*

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: *Non applicable.*

vPvB: *Non applicable.*

12.6 Autres effets néfastes *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

Catalogue européen des déchets

06 03 13*: sels solides et solutions contenant des métaux lourds

HP 8: Corrosif

HP 14: Écotoxique

boîte en plastique nettoyée:

15 01 02: emballages en matières plastiques

emballage:

15 01 01: emballages en papier/carton

Emballages non nettoyés:

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recommandation: *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

Produit de nettoyage recommandé: *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

(suite page 7)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2018

Numéro de version 5

Révision: 10.04.2018

Nom du produit: Berin 150 Lötzwasser

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG IATA 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG   Classe Étiquette IATA  Class Label 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA 14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant: Marquage spécial (ADR): 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler: No EMS: Segregation groups Stowage Category Stowage Code 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	UN3264 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CHLORURE DE ZINC), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (ZINC CHLORIDE), MARINE POLLUTANT CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (ZINC CHLORIDE) 8 Matières corrosives. 8 8 Matières corrosives. 8 III Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorure de zinc Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Attention: Matières corrosives. 80 F-A, S-B Acids A SW2 Clear of living quarters. Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 E
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CHLORURE DE ZINC), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2018

Numéro de version 5

Révision: 10.04.2018

Nom du produit: Berin 150 Lötwasser

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*Catégorie SEVESO E2 *Danger pour l'environnement aquatique*

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII *Conditions de limitation: 3, 65*

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: *Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.*Classe de pollution des eaux: *classe A (Classification propre)*

VOC (CE) 9,69 %

VOCV (CH) 9,69 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Raisons des changements *Chapitre 1, 8, 13 et 15 ont été adaptés à la législation suisse*

Phrases importantes

H225 *Liquide et vapeurs très inflammables.*H302 *Nocif en cas d'ingestion.*H314 *Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

Contact: Herr Wullschleger

Acronymes et abréviations:

ADR: *Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*IMDG: *International Maritime Code for Dangerous Goods*DOT: *US Department of Transportation*IATA: *International Air Transport Association*GHS: *Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*EINECS: *European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*ELINCS: *European List of Notified Chemical Substances*CAS: *Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*VOCV: *Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)*VOC: *Volatile Organic Compounds (USA, EU)*LC50: *Lethal concentration, 50 percent*LD50: *Lethal dose, 50 percent*PBT: *Persistent, Bioaccumulative and Toxic*vPvB: *very Persistent and very Bioaccumulative*Flam. Liq. 2: *Liquides inflammables – Catégorie 2*Acute Tox. 4: *Toxicité aiguë – Catégorie 4*Skin Corr. 1B: *Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B*Eye Dam. 1: *Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1*Eye Irrit. 2: *Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2*STOT SE 3: *Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3*Aquatic Acute 1: *Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1*Aquatic Chronic 1: *Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1*Aquatic Chronic 2: *Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

Fiche de données de sécurité